

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 25 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 septembre 2018.

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 73 Procurations : 8

### Étaient présents :

M ARHANT Guirec , M. BOÏTEL Dominique , Mme LE LOEUFF Sylvie (Suppléant M. BOURGOIN Jean-Marie), Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , Mme CORVISIER Bernadette , M DELISLE Hervé , M DENIAU Michel , M. DRONIOU Paul , M CABEL Michel , M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , M FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , M BROUDIC Jean (Suppléant M. GOISNARD Jacques), M. GUELOU Hervé , M HENRY Serge , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , M. LE FUSTEC Christian , M LE GUEN Jean-Yves , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M LE MOAL André , M LE MOULLEC Frédéric , Mme LE PLATINEC Denise , M LE QUEMENER Michel , M LE ROLLAND Yves , M LE SEGUILLON Yvon , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M LINTANF Hervé , M MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M NEDELEC Jean-Yves , Mme NIHOUARN Françoise , M PARISCOAT Arnaud , M. PEROCHE Michel , Mme PIÉDALLU Anne-Françoise , M. PILOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M TURUBAN Marcel , M. VANGHENT François , M. WEISSE Philippe , Mme BENECH Laurence (suppléant M. MERRER Louis), M. OFFRET Maurice

### Procurations :

Mme BESNARD Catherine à M. LE BIHAN Paul, M. COIC Alain à M. LEON Erven, Mme GAULTIER Marie-France à M ARHANT Guirec, Mme GOURHANT Brigitte à M. VANGHENT François, Mme HAMON Annie à Mme PONTAILLER Catherine, Mme SABLON Hélène à M. COENT André, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, Mme VIARD Danielle à M. EGAULT Gervais

### Étaient absents excusés :

M. CANEVET Fabien, M. DROUMAGUET Jean, M GOURONNEC Alain, M. JEGOU Jean-Claude, M. LE BRAS Jean-François, Mme LE CORRE Marie-José, M. LE GALL Jean-François, M. PRAT Marcel, M QUENIAT Jean-Claude, M ROGARD Didier, Mme COADALEN Rozenn

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **Arrêt du projet de zonage d'assainissement de la commune de Trélévern**

La commune de Trélévern a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 16 mars 2017. Dans un souci de cohérence entre documents d'urbanisme et schéma de zonage d'assainissement, mais également de façon à tenir compte des raccordements déjà réalisés et projetés, il est apparu nécessaire de réviser le zonage d'assainissement de la commune qui date de 2006.

Lannion-Trégor Communauté, qui exerce la compétence assainissement collectif, est maître d'ouvrage de l'étude de ce zonage et a confié sa réalisation au bureau d'études spécialisé TPAE.

D'une superficie de 6,9 km<sup>2</sup>, la commune compte 1 326 habitants (INSEE 2014).

La commune de Trélévern possède un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif raccordé à la station d'épuration de Louannec. Il est constitué d'environ 5,9 km en gravitaire et 1,8 km en refoulement. Le système de collecte compte trois postes de relèvement situés sur la commune de Trélévern.

La station d'épuration de Louannec est dimensionnée pour traiter les effluents de 5 600 EH. De type boues activées – aération prolongée, elle est en moyenne à 40% de sa charge organique en période estivale et 60% hors période estivale, et à 50% de sa charge hydraulique. Les installations sont en capacité de recevoir les eaux usées des besoins futurs de la commune de Louannec et des extensions prévues sur Trélévern. En période de fortes pluies, les ouvrages de rétention permettent de faire face aux entrées d'eaux parasites. A ce jour la station ne respecte pas sa norme de rejet sur les paramètres EColi et Phosphore total. La mise en place d'un traitement de désinfection par UV va permettre d'atteindre la norme de rejet sur le paramètre EColi.

La mise en place d'un traitement complémentaire de type filtre à tambour en chlorure ferrique permettront d'atteindre la norme de rejet sur le paramètre phosphore total.

Les principales caractéristiques du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trélévern sont les suivantes :

- Il est proposé de modifier le zonage d'assainissement collectif en y intégrant les zones déjà raccordées ainsi que deux zones pour lesquelles le raccordement est envisageable techniquement sans surcoût pour les abonnés et nécessaire vis-à-vis des enjeux environnementaux (secteurs de Louis Adam et du lotissement de Kerieg à proximité du cimetière, et camping RCN et Village marin.).
- Les autres secteurs restent en assainissement non collectif.

Ces raccordements supplémentaires génèreront un apport de 469 Equivalents Habitants (EH) pour la station d'épuration de Louannec. Après addition des EH supplémentaires liés à l'urbanisation, la charge de la station atteindrait 4 818 EH, ce qui est compatible avec sa charge nominale.

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°4

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique, demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier.

**ACCEPTER** Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trélévern.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.  
POUR EXTRAIT CONFORMÉ AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire  
de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité  
par télétransmission le 1 OCT. 2018  
Publiée et affichée le 1 OCT. 2018

LE PRÉSIDENT,  
Joël LE JEUNE

LE PRÉSIDENT,  
Joël LE JEUNE

